



DDTM 22

COMUNIQUE DE PRESSE

DDTM 22

Projet de suppression de l'aide de l'État aux communes (ADS-ATESAT)

Les syndicats CGT et FO de la DDTM 22 interpellent les maires et les parlementaires des CÔTES d'ARMOR !

En s'adressant aux fédérations syndicales le 31 mai 2013, par-dessus le gouvernement et la représentation nationale pour faire connaître sa décision d'abandonner, d'ici fin 2015, l'aide que l'État apporte aux communes dans l'ADS et l'ATESAT*, la Ministre Cécile Duflot engage un véritable plan social concernant 5000 emplois dans son ministère.

C'est en fait une grande partie de la mise à disposition des services de l'État auprès des communes, accompagnant la décentralisation, qui serait ainsi abandonnée, au nom de l'intangible obligation de réduire les déficits publics, imposée par l'union européenne pour arriver à 0% du PIB.

Un tel projet aurait des conséquences très importantes pour les 80 agents (*soit un tiers des effectifs de l'ex DDE*) qui travaillent sur ces missions dans les Côtes d'Armor, principalement affectés dans les unités territoriales (Dinan, Lannion, Guingamp, Saint-Brieuc, Rostrenen) et les points d'appui (Quintin et Paimpol qui avait fait l'objet d'une importante mobilisation des personnels et des élus, pour être maintenu en 2006). Ceci, d'autant plus qu'aucune mission nouvelle n'est envisagée pour permettre de les affecter sur d'autres tâches. La Ministre annonce la poursuite des diminutions d'effectifs (709 en 2013), en 2014 et 2015. Mais par rapport aux 5000 emplois concernés, ce plan de réduction des missions n'y suffira pas. Même la loi imposant des mobilités forcées ne sera pas suffisante, puisque le plan est national... **Alors, compte-t-elle aller plus loin ??**

De plus, la mise en œuvre de ce plan remettrait forcément en cause les équilibres de ces unités, au point même certainement, de ne pas pouvoir garantir leur existence à terme. Il faut rappeler qu'entre 2006 et 2007, la réorganisations de la DDE avait conduit à la fermeture de plusieurs subdivisions (Tréguier, St-Nicolas, Lannion-Sud, Guingamp-Sud, Plancoët).

Les fédérations syndicales ont naturellement réagit au plan national. Dans le département des Côtes d'Armor, après une réunion du CT envahie par les personnels inquiets, le 12 juin dernier, les syndicats CGT et FO se sont adressés à l'ensemble des 373 maires du département, pour attirer leur attention, sur les conséquences, en terme d'emploi, et de transfert de charges vers les collectivités et les citoyens.

Elles ont également engagé des demandes d'entrevue auprès des parlementaires du département, pour leur demander de ne pas voter ces textes, qui sont contraire aux engagements même du Président de la République, à l'occasion du 95 ème Congrès des Maires : "*l'Etat continuera à mettre à disposition des collectivités locales les compétences de ses techniciens et de ses ingénieurs...*" . **Les premières rencontres, nous confirment d'ailleurs que les parlementaires expriment leur accord avec nos positions.**

Pour les syndicats CGT et FO de la DDTM 22, il s'agit là d'un projet inacceptable, contraire aux intérêts des agents, des collectivités et des citoyens, **que les parlementaires ne doivent pas approuver !**

Aujourd'hui, alors que le gouvernement cherche à supprimer des emplois publics par tous les moyens, y compris des projets qui coûteront demain plus chers aux collectivités et aux citoyens contribuables, il impose d'augmenter la durée de cotisation des salariés, pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein. Alors qu'il supprime leur emploi il leur impose de travailler plus longtemps... au final, pour gonfler les chiffres du chômage ???

C'est donc aussi pour combattre ces contradictions qu'elles appellent les personnels **à se mettre en grève et à participer aux manifestations le 10 septembre à 10H30**, à Dinan, Lannion, Guingamp et Saint-Brieuc dans les Côtes d'Armor, pour dire **NON à l'augmentation de la durée de cotisation !**

Pour la CGT: Jocelyne PELÉ
Pour FO: Patrick GAUTHIER

*ATESAT: Assistance technique de l'Etat, pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire.
ADS: Application du Droits des Sols

Contact CGT: J Pelé : 06.24.35.20.87
FO: P Gauthier:06.85.13.45.52

Saint Brieuc le 3 septembre 2013